

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 octobre 2000
Français
Original: russe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 46, 106 et 164 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 31 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Arménie, du Bélarus,
de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan
et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration des chefs d'État de la République d'Arménie, de la République du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize et de la République du Tadjikistan, signée le 11 octobre 2000, à Bichkek, concernant l'existence de menaces contre la sécurité dans la région de l'Asie centrale (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 46, 106 et 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République d'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Movses **Abelian**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sergey S. **Ling**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sergey V. **Lavrov**

L' Ambassadrice,
Représentante permanente
de la République du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Madina B. **Jarbussynova**

L' Ambassadrice,
Représentante permanente
de la République kirghize
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Elmira S. **Ibraimova**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rashid K. **Alimov**

Annexe de la lettre datée du 31 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la République d'Arménie, de la République du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize et de la République du Tadjikistan concernant l'existence de menaces contre la sécurité dans la région de l'Asie centrale

Nous, participants à la session du Conseil de sécurité collective des États parties au Traité de sécurité collective tenue à Bichkek, exprimons notre préoccupation au sujet de la multiplication des manifestations de terrorisme et d'extrémisme internationaux en Asie centrale.

Les États parties au Traité de sécurité collective considèrent que ces actes menacent directement la sécurité des pays de la région et conduit à une déstabilisation de la situation à long terme.

La source principale d'instabilité dans la région est le conflit persistant en Afghanistan, pays qui est devenu l'un des centres mondiaux du terrorisme international et de la drogue.

Le fait que des conséquences humanitaires de grande ampleur peuvent résulter de cette situation constitue également une grave menace, exigeant des organisations internationales qu'elles prennent dès maintenant des mesures pratiques de caractère préventif et fournissent une aide matérielle à la population pacifique.

Nous lançons un appel à la communauté mondiale et lui demandons d'accélérer le processus visant à régler la situation en Afghanistan. S'il n'existe pas de stabilité dans ce pays, il n'y aura pas de stabilité dans les régions voisines. Ce n'est que par des efforts collectifs que la communauté internationale pourra contribuer effectivement à l'instauration de la paix en Afghanistan et, partant, au renforcement de la stabilité et de la sécurité en Asie centrale.

Ayant à l'esprit le risque d'une aggravation de la situation dans la région, les États parties au Traité de sécurité collective proposent d'organiser une réunion spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU afin de mettre au point des mesures concrètes en vue du règlement du problème afghan, avec la participation de toutes les parties engagées dans le conflit.

Ce problème n'est pas seulement d'ampleur régionale, il représente un danger pour le monde entier.

Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi qu'à la communauté mondiale afin qu'elles soutiennent les efforts déployés par les États parties au Traité de sécurité collective dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme international et mettent au point des mesures pratiques coordonnées visant à dissiper cette menace mondiale.

Nous réaffirmons également que nous sommes résolus à nous opposer collectivement à toute manifestation de terrorisme et d'extrémisme dans la zone relevant de la responsabilité du Traité de sécurité collective.

Les participants à la session déclarent avec fermeté que les tentatives visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale des États d'Asie centrale parties au Traité seront résolument réprimées par nos efforts collectifs.

Les États parties au Traité de sécurité collective, directement exposés aux actes de terrorisme et d'extrémisme armés, recevront l'assistance nécessaire pour les réprimer. Les parties au Traité prendront d'autres mesures afin de mettre en place des systèmes régionaux de sécurité collective et de renforcer la coopération dans les domaines militaire et politique.

Le Président de la République d'Arménie
(*Signé*) R. **Kotcharian**

Le Président de la République du Bélarus
(*Signé*) A. **Lukaschenko**

Le Président de la Fédération de Russie
(*Signé*) V. **Poutine**

Le Président de la République du Kazakhstan
(*Signé*) N. **Nazarbayev**

Le Président de la République kirghize
(*Signé*) A. **Akayev**

Le Président de la République du Tadjikistan
(*Signé*) E. **Rakhmoulov**

Bichkek, le 11 octobre 2000
